

TAXE D'APPRENTISSAGE

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR

AVEC NOUS !

POURQUOI SOUTENIR L'IRTS ?

L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) Poitou-Charentes est un institut de formation professionnelle aux métiers de l'Intervention Sociale implanté sur les 4 départements du nord de la Nouvelle-Aquitaine.

L'IRTS Poitou-Charentes propose des diplômes et des certifications en alternance qui permettent de :

- travailler avec les enfants et leurs familles
- accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap
- accompagner les personnes à leur domicile
- accompagner les personnes en situation de difficultés sociales
- piloter et accompagner les équipes et les projets

L'IRTS Poitou-Charentes, c'est

**16 FORMATIONS
QUALIFIANTES**

du niveau 3 au niveau 7



**55 ANNÉES
D'EXPÉRIENCE**

**1250 ÉTUDIANTS
ET STAGIAIRES**

inscrits dans des
formations qualifiantes



5 ANTENNES
réparties sur
4 départements

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS PERMET
DE FORMER LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE DEMAIN.

TAXE D'APPRENTISSAGE : POUR QUI, POURQUOI ?

La taxe d'apprentissage a été créée pour **soutenir le financement et le développement de l'apprentissage et des formations professionnelles**.

C'est la seule taxe dont les entreprises

peuvent choisir librement le bénéficiaire. Cette taxe est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés (sauf cas spécifiques).

CHAQUE ANNÉE, VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EST CONSACRÉE À L'ACQUISITION OU AU RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES AINSI QU'À L'ENRICHISSEMENT DU FONDS DOCUMENTAIRE.

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» du 5 septembre 2018 modifie les pratiques et la répartition de la taxe d'apprentissage.

Le calcul reste le même (0,68 de la Masse Salariale) mais la taxe d'apprentissage 2020 est calculée sur la masse salariale 2020.

87% de la taxe d'apprentissage

doit être versée à un OCPO pour le financement des contrats d'apprentissage

13% de la taxe (le SOLDE)

doit être versée à l'établissement de votre choix pour contribuer aux formations initiales professionnelles

L'IRTS Poitou-Charentes est habilité à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage, également appelé « Dépenses libératoires ».

Pour soutenir nos formations, consultez le coupon joint à ce pli et choisissez le mode de paiement de votre choix : chèque ou virement. Un reçu fiscal vous sera adressé en retour.

N° UAI : 0860740M

CONTACT

Nos équipes restent à votre disposition pour vous informer et vous accompagner :



logistique@irts-pc.eu



05 49 37 60 03

LES ÉTUDIANTS ET LES ÉQUIPES DE L'IRTS POITOU-CHARENTES
VOUS REMERCIENT POUR VOTRE CONFIANCE.



www.irts-nouvelle-aquitaine.org